

Livre Blanc

**Contribution du Think Tank France Biomethane au
Groupe de travail Méthanisation mis en place par le
gouvernement**

Février 2018

PREAMBULE

« Fin 2017, la France comptait 44 sites de production d'unités de biométhane. Fin 2018, ce sont une petite centaine d'unités qui sont attendues. Parmi les centrales en service, on dénombre une trentaine de projets d'agriculteurs autonomes ou en groupement, une dizaine d'unités issus d'installation de valorisation des déchets (Décharges de déchets ménagers, ISDND, Stations d'épuration des eaux usées - STEP) en liens très étroits avec les collectivités territoriales, et quelques centrales territoriales à intrants à la fois agricoles et agro-industrielles.

Cette année s'annonce donc comme une année charnière et nécessite une attention particulière des pouvoirs publics. En effet, seules les installations purement agricoles, dont la première fut mise en service en 2013, peuvent aujourd'hui commencer à prétendre à un retour d'expérience significatif en termes de durée et de volume de projet. Il n'en est pas de même pour les autres catégories : les valorisations de STEP ont connu une forte accélération depuis l'année dernière ; les premières centrales territoriales multi-intrants ont été installées l'année dernière et sont en partie encore en phase de montée en puissance.

Par ailleurs, les différentes technologies de production de biométhane n'ont pas été toutes testées. A titre d'exemple, la méthanisation en « voie sèche » devrait être utilisée de manière massive pour la méthanisation dans la plupart des zones de plaines céréalières. Or les trois premières centrales d'injection utilisant cette technologie sont actuellement en construction.

Dans ce contexte, il s'agit de donner au secteur la stabilité nécessaire pour permettre à la filière un retour d'expérience sur tous ses sous-segments, dont la contribution de chacun est indispensable à la réalisation de l'objectif national fixé aujourd'hui à 10% de la consommation de gaz en 2030 à partir de biométhane soit une production annuelle de 30TWh.

La pierre angulaire du système reste le tarif d'obligation d'achat qui offre visibilité et stabilité sur les projets. L'enjeu est de mettre en place une véritable filière innovante et de permettre une baisse des coûts de production afin de permettre au gaz de jouer un véritable rôle dans la transition énergétique. »

Cédric de saint Jouan, Président du Think Tank France Biométhane

SOMMAIRE

LE THINK TANK FRANCE BIOMETHANE

1^{er} Axe - Maintenir et compléter le mécanisme de soutien actuel pour permettre à la filière de parvenir à maturité

2^{ème} Axe - Renforcer la confiance des acteurs financiers pour faciliter la réalisation des installations

3^{ème} Axe – Simplifier et solidifier l'obtention des autorisations administratives

4^{ème} Axe Augmenter les objectifs et intégrer de nouvelles productions de gaz renouvelable

5^{ème} Axe - Favoriser l'intégration de gaz renouvelable dans les réseaux

6^{ème} Axe - Favoriser le biométhane sous forme de biocarburant

LES MEMBRES FONDATEURS DE FRANCE BIOMETHANE

LE THINK TANK FRANCE BIOMETHANE

France Biométhane a été créé en mars 2016 et son bureau inclut les membres suivants :

Universitaire : M. Philippe Chalmin, professeur à l'Université Paris Dauphine, et Denis Clodic, colauréat du Prix Nobel de la Paix 2007 et ancien Directeur de Recherche à Mines ParisTech

Agriculteur : M. Jacques-Pierre Quaak, producteur de biométhane

Industriels : M. Julien Schmitt (GRT gaz), M. Bertrand de Singly (GRDF), M. Pierre-Emmanuel Meyers (Air Liquide), M. Simon Clodic (Cryo Pur)

Développeurs : M. Cédric de Saint-Jouan (Vol-V), M. Hervé Lucas (Cap Vert Energie), MM. Alain Planchot et Frédéric Flippo (Evergaz),

Banque : M. Yann Guezel (Banque Populaire Atlantique)

Mme Charlotte de Lorgeril et Thomas Samson du cabinet de conseil Sia Partners qui proposent un observatoire du biométhane avec une vingtaine d'indica-teurs sur le site www.france-biomethane.fr.

Son objet est de faire prendre conscience des enjeux liés au biométhane, la première énergie renouvelable du gaz, par les moyens suivants :

- Apporter des éléments de décryptage, notamment à travers un observatoire indépendant produisant des informations mises à jour par le cabinet de conseil Sia Partners
- Présenter les applications du biométhane, notamment dans la mobilité
- Mettre en exergue les enjeux économiques liés au biométhane que sont :
 - La création d'une filière d'excellence créatrice d'emplois et de savoir-faire
 - Le soutien à la filière agricole pour lui permettre de trouver un nouvel équilibre financier
 - Le développement d'une économie circulaire à l'échelle des territoires par la valorisation de leurs déchets organiques

1^{er} Axe - Maintenir et compléter le mécanisme de soutien actuel pour permettre à la filière de parvenir à maturité

Proposition 1 Maintien du tarif d'achat actuel d'injection de biométhane qui apporte visibilité et sécurité le temps que les retours d'expériences soient concluants quels que soient les projets (projets agricoles, territoriaux, STEP, voie sèche), et faire valider formellement le tarif d'achat par la Commission européenne.

Proposition 2 Modification du contrat type d'achat du biométhane pour instaurer une capacité maximale d'injection annuelle et non plus mensuelle, ceci afin de s'adapter à la saisonnalité de la consommation de gaz et de lisser les variations naturelles de la disponibilité d'intrants au cours de l'année.

Proposition 3 Soutenir le biométhane porté, c'est à dire le biométhane transporté avant d'être injecté dans le réseau de gaz, à travers un système de soutien spécifique.

Proposition 4 Mise en place d'un dispositif de soutien spécifique par appel d'offres pour les sites qui produisent actuellement du biogaz et souhaitent s'orienter vers une valorisation biométhane.

Proposition 5 Alignement de la durée des contrats d'achat sur la durée économique des centrales, qui est 20 à 25 ans, ce qui permettrait d'allonger la durée des crédits et de rassurer les banques sur la possibilité de rééchelonner la dette en cas de difficulté.

2^{ème} Axe – RENFORCER LA CONFIANCE DES ACTEURS FINANCIERS POUR FACILITER LA REALISATION DES INSTALLATIONS

Proposition 1 Mise en place un fonds de garantie qui permette le financement de projet sans recours qui serait piloté par la BPI avec la participation de la Caisse des dépôts. Autoriser, en parallèle, les opérateurs de réseau, dans le cadre de leurs missions de service public, à participer à ce fonds de garantie ainsi qu'à des fonds d'investissement en capital ou en prêts

Proposition 2 Créer un fonds de participation à la dette des projets de biométhane permettant d'apporter 30% de la dette d'un projet, sur le modèle de fonds de participation à la dette des projets qui a eu lieu dans le cadre du second programme des investissements d'avenir, avec une enveloppe de 20 M€ dédiée aux projets dans les Territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEP-CV)

Proposition 3 Doublement des sommes dévolues à la méthanisation au sein des Fonds Déchets et Fonds Chaleur de l'ADEME pour conforter l'aide à l'investissement, car les niveaux de rentabilité attendus sont trop faibles au regard du niveaux de risque élevés lors de l'exploitation des installations. Il y a donc toujours une dépense de ces unités aux aides à l'investissement (qui représente en moyenne 10% du montant de l'investissement).

Proposition 4 Permettre aux collectivités qui souhaitent soutenir un projet de méthanisation non agricole de pouvoir l'exonérer, ne serait-ce que temporairement, de taxe foncière.

3^{ème} Axe – SIMPLIFIER ET SOLIDIFIER L’OBTENTION DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES

Proposition 1 Lutter contre les recours de tiers sur les autorisations administratives par :

L’accélération des recours contentieux en allant directement devant la cour administrative d’appel sur le modèle des mesures annoncées dans l’éolien

La mise en place d’un fonds de garantie de la dette bancaire des projets qui seraient construits sous recours.

Proposition 2 Simplifier le process d’obtention des autorisations environnementales :

Augmentation des seuils de déclaration et d’enregistrement respectivement à 60 tonnes/jour et 100 tonnes/jour.

Abandon de la démonstration des Capacités Techniques et Financières dans le cadre des enquêtes publiques car les projets se financent sans recours et cela constitue un argument inespéré pour les opposants qui lancent des recours.

Eviter le passage en CODERST qui demande un délai supplémentaire dans l’instruction (plus d’un mois dans l’instruction), et un source de rigidité dans l’instruction.

Augmenter la durée de validité des autorisations de 3 à 10 ans

Proposition 3 Eviter d’exiger la sécurisation des substrats dans le cadre de l’instruction car tous les substrats apportés par les acteurs non directement agricoles se font sur la base de marchés annuels (spot) et sont quasiment impossible à sécuriser avant la mise en service des exploitations.

Proposition 4 Veiller au bon respect des règles relatives au tri à la source des biodéchets et à leur collecte sélective prévus dans la loi, notamment pour les professionnels.

Proposition 5 Donner au digestat un statut de produit et non plus de déchets pour les projets agricoles et les projets territoriaux multi-intrants. En tant que déchet, le digestat, pour être valorisé, doit faire l’objet d’un plan d’épandage, qui, en raison de son coût et de sa complexité de mise en place, constitue une barrière majeure à l’entrée du secteur. Une modification du statut du digestat peut notamment se faire via un cahier des charges d’homologation, sous conditions.

4^{ème} Axe Augmenter les objectifs et intégrer de nouvelles productions de gaz renouvelable

Proposition 1 Fixer un objectif de 30% de gaz renouvelable en 2030, et passer l'objectif du biométhane de 30 TWh à 90 TWh dont 53 TWh dans la PPE en 2028 pour le biométhane produit par la méthanisation. Ceci afin de donner une visibilité significative au marché et de permettre à la fois l'émergence d'une véritable filière industrielle du biométhane et de baisser les coûts de production du biométhane à terme.

Proposition 2 Lancer des appels à projets significatifs pour des projets-pilotes de production de gaz renouvelables (pyrogazéification, power-to-gas/méthanation).

Proposition 3 Dédier une enveloppe du fonds pour l'innovation et l'industrie annoncé par le Premier ministre le 20 novembre 2017 pour un programme de R&D sur les gaz renouvelables de nature à soutenir leur développement et celui de la filière industrielle française associée.

Proposition 4 Modifier la réglementation de façon à permettre l'injection de tous les gaz renouvelables (hydrogène, gaz de synthèse).

5^{ème} Axe - Favoriser l'intégration de gaz renouvelable dans les réseaux

Proposition 1 Permettre la mise en place d'un service de planification à la maille régionale pour penser l'adaptation et le développement des infrastructures gazières, dans l'esprit des S3REN pour l'électricité. Il s'agit de développer à un rythme adapté et en légère avance de phase les infrastructures gazières en fonction des sites de production potentiels de demain.

Proposition 2 Installer le cadre fixant les règles de déclenchement et de financement d'adaptation et de développement des infrastructures gazières pour accueillir le potentiel identifié de production de gaz renouvelable. Le déclenchement pourrait reposer, par exemple, sur un critère explicite exprimé en GWh/an de potentiel probabilisé gagné. Le financement pourrait reposer à la fois sur les producteurs pour leur envoyer un signal économique et sur les consommateurs de gaz. Cette dernière prise en charge permettrait de socialiser une partie des coûts de manière à favoriser le développement de la production de gaz renouvelable.

Proposition 3 Financer les premières installations de rebours en totalité par les tarifs d'utilisation des réseaux de transport, comme les pilotes de Pouzauges (85) et Pontivy (56), d'ici la mise en place du cadre mentionné ci-avant.

6^{ème} Axe - Favoriser le biométhane sous forme de biocarburant

Proposition 1 Reconnaître le bioGNV comme un biocarburant avancé.

Proposition 2 Prendre en compte le caractère décarboné du bioGNV dans la TICPE (Taxe Intérieure de Consommation sur les Produits Energétiques) en l'exonérant de fiscalité carbone.

Proposition 3 Soutenir la mobilité durable par le biais de soutiens :

aux utilisateurs souhaitant investir dans des véhicules au gaz naturel,

aux investissements dans les infrastructures de distribution de carburant permettant de rendre le biométhane carburant plus facilement accessible (localisation d'emplacements privilégiés pour les stations de distribution de biométhane carburant aux abords des réseaux de distribution ou transport de gaz naturel).

Proposition 4 Permettre à l'Etat et aux collectivités territoriales d'utiliser le BioGNV dans le cadre de leurs obligations d'utilisation des véhicules à faible émissions.

Proposition 5 : Faire évoluer les catégories Crit'Air pour intégrer le BioGNV

LES MEMBRES FONDATEURS DE FRANCE BIOMETHANE

Cédric de St Jouan, Fondateur et Président de Vol-V. Engagé au service des énergies renouvelables depuis plus de 20 ans, il fonde le groupe Vol-V. Implanté dans plusieurs grandes villes en France, ce dernier se positionne comme un producteur indépendant d'électricité et de gaz renouvelable qui développe, finance, construit et exploite des centrales éoliennes, des centrales solaires photovoltaïques et a lancé un ambitieux programme d'unités de production de biométhane.

Sia Partners (<http://www.sia-partners.com/>) est devenu en quinze ans le leader des cabinets de conseil français indépendants. Cofondé en 1999 par Matthieu Courtecuisse, Sia Partners compte plus de 700 consultants pour un chiffre d'affaires de 115 millions d'euros. Le Groupe est présent dans treize pays; les Etats-Unis représentant le deuxième marché. Sia Partners est reconnu pour son expertise pointue dans l'énergie, les banques, l'assurance, les télécoms et le trans-port.

Charlotte de Lorgeril, Associate Partner Energy, Utilites et Environnement, Charlotte travaille depuis 9 ans pour le cabinet Sia Partners. En charge du développement des offres Oil&Gas, Déchets et Gaz Verts, elle est également responsable des études EnergyLab et du pilotage du blog Energie de Sia Partners.

Philippe Chalmin, Professeur à Dauphine, historien et économiste, il est spécialiste des matières premières; il publie chaque année depuis 1986 un rapport complet sur l'état et les perspectives des marchés mondiaux de matières premières.

Denis Clodic, Directeur de recherche du centre Énergétique et Procédés de Mines ParisTech pendant 18 ans, Président et Directeur R&D de la société Cryopur, co-lauréat du Prix Nobel de la Paix 2007, il a publié 200 publications dont 30 dans des revues à comités de lecture.

Alain Planchot est co-fondateur et Président d'Evergaz, opérateur intégré de la filière biogaz. Alain est un entrepreneur de services à l'Energie et l'Environnement depuis plus de trente ans : d'abord à la tête d'Idex (services d'efficacité énergétique, CA 700 M€) de 1982 à 2011, puis en qualité de Business Angel auprès d'une dizaine de start-ups actives dans la Transition Energétique.

Frédéric Flipo est Directeur Général Délégué d'Evergaz.

Simon Clodic est Directeur Commercial de la société Cryo Pur. Il développe les ventes de systèmes de production de biométhane liquide (bio-GNL), en France, en Europe et à l'international.

GrdF représenté par Bertrand de Singly Délégué stratégie à la Direction Stratégie et Territoires depuis fin 2015. Bertrand a été également conseiller du Premier ministre sur l'énergie et l'environnement de 2009 à 2012.

GRTgaz représenté par Julien Schmit, Responsable du projet biométhane. Il représente également l'entreprise auprès des parties prenantes pour promouvoir l'essor du biométhane. Au côté des autres opérateurs de réseau de gaz, le rôle des équipes GRTgaz est d'être facilitateur sur l'ensemble de la chaîne de valeur du biométhane et d'apporter à la filière l'expertise technique d'un industriel du gaz.

Air Liquide représenté par Pierre-Emmanuel Meyers, Directeur du marché du Biométhane pour l'Europe. Air Liquide leader mondial des gaz, services et technologies pour l'industrie et la santé est engagé dans les solutions visant à développer le transport propre. Le biométhane fait partie de ces solutions et Air Liquide a acquis une forte expertise sur l'ensemble de la chaîne de valeur – de l'épuration du biogaz à la distribution du bio-GNV. Le bio-GNV, solution alternative aux énergies fossiles, permet de répondre aux défis énergétiques et environnementaux.

L'Association des Agriculteurs Méthaniseurs de France (AAMF) représentée par Jacques-Pierre Quaak, membre-fondateur. Cette association, présidée par Alain Guillaume, a été créée en février 2010 pour être au service des agriculteurs exploitants d'installations de méthanisation. L'AAMF est soutenue par l'ADEME.

Banque Populaire représentée par Yann Guezel, Directeur Atlantique Environnement. Banquier depuis 1998, responsable des marchés de l'agriculture puis depuis 4 ans dans le financement des énergies renouvelables à Nantes pour 4 banques populaires avec Atlantique Syndication.

Pierre de Froidefond, Co-Fondateur et Directeur associé en charge du développement commercial au sein de Cap Vert Energie. Pierre a plus de 18 ans d'expérience de développement et de direction commerciale dans le B2B pour des grands groupes internationaux et des PME, opérateurs Telecom en France et au Canada.

Hervé Lucas est Directeur associé en charge des opérations au sein de Cap Vert Energie. Hervé à plus de 15 ans d'expérience en réalisation et exploitation industrielle de projets clefs en main d'infrastructures : traitement des eaux chez GDF-Suez; direction filiale régionale d'un groupe de travaux publics, spécialisée dans le domaine de l'eau.